

**ACCORD GENERAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES**

GATS/SC/26
15 avril 1994
(94-1024)

REPUBLIQUE TCHEQUE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

REPUBLIQUE TCHEQUE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX				
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE*				
Acquisition de biens immobiliers	3) Néant	3)	L'acquisition de biens immobiliers par des personnes physiques ou morales étrangères fait l'objet de restrictions. Les institutions étrangères peuvent acquérir des biens immobiliers si elles se constituent en personnes morales tchèques ou participent à des entreprises. L'acquisition de terrains par des institutions étrangères est subordonnée à autorisation.	
Présence de personnes physiques	4) Non consolidé sauf pour l'entrée et le séjour à titre temporaire ainsi que le travail, sans l'exigence d'un examen des besoins économiques, pour les catégories ci-après de personnes physiques fournisseuses de services:	4)	Néant pour les catégories définies sous "Accès au marché"	

* Il est appliqué un régime non discriminatoire des changes consistant:

- a) à limiter les montants de devises que peuvent acquérir les ressortissants résidents à des fins personnelles,
- b) obliger les résidants à obtenir une autorisation pour l'acceptation de crédits financiers en devises de la part d'étrangers, pour l'investissement direct de capitaux à l'étranger, pour l'acquisition de biens immobiliers à l'étranger et pour l'achat de valeurs étrangères.

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	i) présence temporaire, en détachement à l'intérieur de l'entreprise, de personnes physiques des catégories ci-après, à condition que le fournisseur de services soit une personne morale et qu'il ait employé les personnes concernées durant au moins un an immédiatement avant leur transfert:	<p>a) personnel supérieur de direction indispensable, employé par une personne morale et qui, au premier chef, assure la direction de l'établissement ou de l'un de ses départements, sous le contrôle ou la direction générale du conseil d'administration ou des actionnaires principalement. Ce personnel n'accomplira pas directement des tâches liées à la fourniture de services par l'établissement,</p> <p>b) spécialistes employés par une personne morale, qui possèdent des qualifications élevées ou</p>	

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>peu courantes et des connaissances indispensables au service de l'établissement, ou concernant son matériel de recherche, ses techniques ou son administration. Pour déterminer le niveau de ces connaissances, il sera tenu non seulement compte des connaissances particulières à l'établissement, mais aussi du point de savoir si le spécialiste possède de hautes qualifications pour un type de travail ou d'activité professionnelle qui exige des connaissances techniques particulières, y compris son appartenance à une profession accréditée.</p> <p>ii) présence temporaire des personnes physiques suivantes:</p> <p>a) personnes ne résidant pas sur le territoire de la République tchèque qui représentent un fournisseur de services et sollicitent une entrée temporaire aux fins de négocier la vente de services ou de conclure des</p>			

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>accords de vente de services pour le compte de ce fournisseur lorsque ces représentants ne pratiqueront pas la vente directe au public en général et ne fourniront pas eux-mêmes les services,</p> <p>b) personnel supérieur de direction, comme défini sous i) a) ci-dessus, employé par une personne morale, et chargé d'implanter dans la République tchèque la présence commerciale d'un fournisseur de services, à condition de ne pas pratiquer la vente directe ni de fournir des services, lorsque le fournisseur de services a son principal établissement sur le territoire d'un Membre autre que la République tchèque et ne dispose, dans la République tchèque, d'aucun bureau de représentation, d'aucune succursale ni d'aucune agence.</p>			

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national			
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS					
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES					
A. Services professionnels					
a) Services juridiques (CPC 861)					
	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Aucune limitation en ce qui concerne le droit étranger. Pour l'exercice d'activités touchant au droit tchèque, l'acceptation au Barreau tchèque ou à la Chambre tchèque des juristes commerciaux est obligatoire.	3) Les avocats et spécialistes du droit commercial tchèque doivent être diplômés d'universités tchèques.	3) Les avocats et spécialistes du droit commercial tchèque doivent être diplômés d'universités tchèques.	3) Les avocats et spécialistes du droit commercial tchèque doivent être diplômés d'universités tchèques.	3) Les avocats et spécialistes du droit commercial tchèque doivent être diplômés d'universités tchèques.
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
b) Services de comptabilité et de tenue des livres (CPC 862, sauf 86211)					
	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Néant	3) Néant	3) Néant	3) Néant	3) Néant
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- Services d'audit (CPC 86211)	1) Néant 2) Néant 3) Les audits peuvent être assurés par des personnes physiques ou morales enregistrées auprès de la Chambre des auditeurs. S'agissant de personnes morales, au moins 60 pour cent de leur capital-actions ou de leurs droits de vote sont réservés aux ressortissants tchèques. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Engagements additionnels
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	1) Néant 2) Néant 3) Les services de conseil fiscal peuvent être assurés par des personnes physiques ou morales enregistrées auprès de la Chambre des conseillers fiscaux ou de la Chambre des auditeurs. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services d'architecture (CPC 8671), services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) L'autorisation de la Chambre tchèque des architectes est obligatoire. Les autorisations délivrées par des institutions étrangères analogues peuvent être reconnues. Les personnes physiques et morales ne peuvent fournir de services d'architecture que par l'entremise d'architectes agréés. Condition de nationalité et de résidence imposée, mais des exceptions peuvent être envisagées.	1) Néant 2) Néant 3) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	1) Néant 2) Néant 3) L'autorisation de la Chambre tchèque des ingénieurs agréés est obligatoire. Les autorisations délivrées par des institutions étrangères analogues peuvent être reconnues. Les personnes physiques et morales ne peuvent fournir de services d'ingénierie que par l'entremise	1) Néant 2) Néant 3) Néant		

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" d'ingénieurs agréés. Condition de nationalité et de résidence.	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
g) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Accès réservé aux personnes physiques. L'autorisation du Ministère de la santé est obligatoire pour les personnes physiques étrangères. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et condition de résidence	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et condition de résidence

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
i) Services vétérinaires (CPC 932)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Accès réservé aux personnes physiques. L'autorisation de l'administration vétérinaire est obligatoire. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Condition de nationalité	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et sous réserve de la condition de résidence		Engagements additionnels
B. Services informatiques et services connexes				
a) Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
c) Services de traitement de données (CPC 843)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
d) Services de base de données (CPC 844)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national				Engagements additionnels
		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques	
e) Autres (CPC 845 + 849)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"				
C. Services de recherche-développement						
b) Recherche et développement en sciences sociales et sciences humaines (CPC 852)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"				
E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs						
- De véhicules automobiles (CPC 831n1)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé				

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
- De véhicules commerciaux (CPC 83102)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
	1) Néant	1) Néant	2) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé
- De bateaux (CPC 83103)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
	1) Néant	1) Néant	2) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>				
a) Services de publicité (CPC 871)	1) Néant	1) Néant	2) Néant	3) Néant
	2) Néant	2) Néant	3) Néant	
	3) Néant	3) Néant		

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
b) Services d'études de marché et de sondages (CPC 864)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
d) Services connexes aux services de consultations en matière de gestion (CPC 866)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
f) Services de consultations ¹ en matière d'agriculture, de chasse et de sylviculture (CPC 881)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

1 Services de consultations sur les méthodes d'amélioration de la productivité, de réduction des coûts de production et d'amélioration de la qualité des produits dans les secteurs de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Motifs de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
n) Entretien et réparation de matériels (sauf de navires pour la navigation maritime, d'aéronefs et d'autres matériels de transport) (CPC 633, 9861-8865)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Engagements additionnels
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
p) Services photographiques (CPC 875)	1) Non consolidé* sauf pour la photogrammétrie: néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant		

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
q) Services de conditionnement (CPC 876)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
2. SERVICES DE COMMUNICATIONS			
B. Services de courrier (CPC 7512) (sauf comme précisé pour les services de transports)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
C. Services de télécommunications*				
C. Services de télécommunications*				
(à l'exclusion des services téléphoniques, télégraphiques et de télex et des services de circuits privés en location)				
D) Services de télecopie (parties de CPC 7521 + partie de 7529) à l'exclusion des services de télecopie postaux	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Licence obligatoire, propriété limitée	3) Néant	3) Néant	3) Néant
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
- Services à valeur ajoutée, y compris mais pas exclusivement les secteurs h) - n) énumérés au paragraphe 2C de la Classification sectorielle des services (MTN.GNS/W120)	1) Néant	1) Néant	1) Néant	1) Néant
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant
	3) Licence obligatoire	3) Néant	3) Néant	3) Néant
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

- * Monopole des infrastructures de réseau et de leur installation. Les services doivent être assurés sur le réseau public ou sur des lignes louées. Le raccordement au réseau public est possible. Jusqu'en 1996, monopole des services de téléphonie mobile publics et des services de commutation des données par circuit et par paquets.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence comme "tale" 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES			
- Travaux de préparation des sites et chantiers de construction (CPC 511)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
A. Travaux de construction de bâtiments (CPC 512)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
B. Travaux de construction d'ouvrages de génie civil (CPC 513)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
C. Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués (CPC 514)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
- Travaux de pose d'installations (CPC 516)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
D. Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments (CPC 517)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
4. SERVICES DE DISTRIBUTION (sauf commerce des armes, des munitions, des explosifs, de certains produits chimiques, des médicaments et des métaux précieux)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
B. Services de commerce de gros (CPC 622)				

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
C. Services de commerce de détail (CPC 631, 632, 6111, 6113, 6121)	1) Non consolidé sauf pour la vente par correspondance: néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
D. Franchisage (CPC 8929)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant
5. SERVICES D'ENSEIGNEMENT	Services d'enseignement privé (CPC 921, 922, 92310, 924, 929)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	3) Les ressortissants étrangers peuvent obtenir des autorités compétentes l'autorisation de créer et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigné. La garantie de la qualité et du niveau de l'enseignement ainsi que l'adéquation des équipements scolaires constituent des conditions.	3) Seule condition: la majorité des membres du conseil d'école doivent être de nationalité tchèque.	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT			
A. Services d'assainissement (CPC 9401)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
B. Services d'enlèvement des ordures (CPC 9402)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
C. Services de voirie et services analogues (CPC 9403)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Engagements additionnels

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
7. SERVICES FINANCIERS			

Mesures applicables à tous les secteurs des services financiers:

1. Les engagements de ce chapitre s'appuient sur l'Accord sur le commerce des services, l'annexe relative aux services financiers et le Memorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers.
 2. Les engagements en matière d'accès au marché concernant la "fourniture transfrontière" et la "consommation à l'étranger" sont consolidés dans la mesure des obligations énoncées aux paragraphes 3 et 4 sous "Accès au marché" dans le Memorandum et sous réserve des limitations énumérées plus loin pour tels ou tels secteurs.
 3. L'acquisition de services financiers par les organismes publics de la République tchèque est régie par cette liste et par l'article XIII de l'Accord.
 4. L'accès au marché de nouveaux services et instruments financiers peut être subordonné à l'existence d'une réglementation intérieure et au respect de cette réglementation.
 5. Les engagements sur la présence de personnes physiques sont considérés conformément aux limitations générales applicables à tous les secteurs de cette liste (Partie I).
 6. A tous autres égards, les engagements énumérés dans le présent chapitre sont subordonnés aux conditions ou limitations générales applicables à tous les secteurs repris dans cette liste.
- A. Services d'assurance et apparentés
(CPC 812)

Les services d'assurance ci-après sont réservés exclusivement à certains fournisseurs:

L'assurance aux tiers obligatoire des automobilistes, l'assurance obligatoire du transport aérien, l'assurance responsabilité civile des employeurs contre les accidents ou maladies professionnelles doivent être contractées auprès de la Compagnie d'assurances tchèque. Les régimes fondamentaux d'assurance-maladie et de pensions sont réservés à la Compagnie générale des assurances-maladie. Ces fournisseurs exclusifs agissent conformément aux obligations prévues à l'article II et aux engagements spécifiques.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
a) Assurance-vie (CPC 8121)	1) Néant sauf: Présence commerciale obligatoire pour: b) Assurances autres que sur la vie (CPC 8129)	- la fourniture d'assurances-vie aux personnes résidant en permanence dans la République tchèque,	1) Néant	
c) Réassurance et rétrocession (CPC 81299)		- l'assurance des biens sur le territoire de la République tchèque,		
d) Intermédiation en assurances (CPC 8140)		- l'assurance responsabilité civile pour la perte ou les dommages causés par l'activité de personnes physiques ou morales sur le territoire de la République tchèque, enfin		
		- l'assurance des transports aériens et maritimes couvrant les marchandises, les aéronefs, les coques et la responsabilité civile		
	2) Néant sauf: Les services d'assurances couverts par le mode 1), à l'exception de l'assurance des transports aériens et maritimes couvrant les marchandises, les aéronefs, les coques	2) Néant		

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-ssecteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>et la responsabilité civile ne peuvent être achetés à l'étranger.</p> <p>3) Néant sauf:</p> <p>Une licence est obligatoire pour la fourniture de prestations d'assurance. Les étrangers peuvent fonder une compagnie d'assurances ayant son siège dans la République tchèque sous la forme d'une société en commandite par actions ou pratiquer l'assurance par des succursales ou agences immatriculées dans la République tchèque conformément aux conditions générales fixées par la législation des assurances. La pratique des assurances s'étend au courtage et à la réassurance.</p>	<p>3) Néant sauf:</p> <p>La majorité des membres du conseil d'administration des compagnies d'assurance doivent être domiciliés dans la République tchèque.</p>	<p>L'intermédiation en vue de la conclusion de contrats d'assurance entre des tiers et une compagnie d'assurances ne peut être assurée que par des personnes physiques ou morales domiciliées dans la République tchèque pour le compte d'une compagnie d'assurances titulaire de la licence délivrée par la Régie des assurances.</p>	

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>Les contrats d'intermédiation visant à la conclusion de contrats d'assurance entre un tiers et une compagnie d'assurances ne peuvent être conclus par des compagnies d'assurances nationales ou étrangères qu'avec une licence délivrée par la Régie des assurances.</p> <p>Les ressources financières que les assureurs agréés tirent de leur activité d'assurance ou de réassurance de personnes ayant leur résidence ou leur bureau enregistré dans la République tchèque doivent être déposées dans une banque ou un établissement d'épargne sis en République tchèque et ne peuvent être transférées à l'étranger.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
B. Services bancaires et autres services financiers			1), 2) Néant	1), 2) Néant
a) Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables (CPC 8115-81119)			Les services de dépôt ne peuvent être fournis que par des banques	

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
b) Prêts de tous types (CPC 8113)	Seules les banques tchèques agréées, les agences de banques étrangères et les détenteurs d'un permis de négociation de devises peuvent négocier des avoirs en devises étrangères.			
d) Tous services de paiements et de transmission d'instruments monétaires (CPC 81339)	Seules les banques agréées et les agences de banques étrangères peuvent effectuer des paiements transfrontières autrement qu'en liquide.			
e) Garanties et engagements (CPC 81199)				
f) Négociation, pour le compte de clients, en bourse, sur le marché hors-cote ou autrement, comme suit:	Un permis de négociation de devises délivré par la Banque nationale tchèque ou le Ministère des Finances est exigé des résidents tchèques pour les opérations suivantes:	a) ouverture d'un compte à l'étranger par un résident tchèque autre qu'une banque,	b) paiements en capital à l'étranger, obtention d'un crédit financier en devises d'un non-résident,	c) exportation et importation de la devise tchèque et des titres libellés dans cette devise (cette règle s'applique également aux non-résidents).
- instruments monétaires (chèques, traites, certificats de dépôt, etc.) (CPC 81339)		d) devise tchèque et des titres libellés dans cette devise (cette règle s'applique également aux non-résidents).		
- devises (CPC 81333)				

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- instruments de charge ou à intérêts, etc., y compris crédits de report, crédits à terme, etc. (CPC 81339)	<p>Les avoirs en devises des résidents tchèques doivent être déposés auprès d'une banque tchèque agréée ou d'une agence d'une banque étrangère.</p> <p>3) Néant sauf: Ces services bancaires ne peuvent être fournis que par des banques établies ou des agences de banques étrangères dûment autorisées par la Banque nationale tchèque, d'accord avec le Ministère des finances.</p> <p>Les banques privées ne peuvent être créées que sous la forme de sociétés en commandite par actions. Avec l'autorisation de la Banque nationale tchèque, les autres sujets étrangers peuvent participer par le biais de leur participation au capital de banques déjà établies.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>Engagements additionnels</p>
- valeurs mobilières (CPC 81321)				

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
g) Participation aux émissions de valeurs mobilières de tous types (CPC 8132)	3) Néant sauf: Les valeurs mobilières ne peuvent être négociées en public qu'avec l'autorisation à cet effet du Ministère des finances et l'approbation par lui de la notice d'émission du titre. L'activité de courtier en valeurs, de courtier en actions ou d'organisateur d'un marché hors-côte est subordonnée à l'agrément du Ministère des finances. Les services de règlement et de clearing des paiements de tous types sont réglementés par la Banque nationale tchèque.	3) Néant	
j) Services de règlement et de clearing des actifs financiers (CPC 81319,81339)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES A. Hôtellerie et restauration (CPC 641-642)	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u> (CPC 741)	2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé	2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé	2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé	2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé
C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLICHEQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
11. SERVICES DE TRANSPORTS			
B. Voies navigables intérieures ¹			
a. b) Transport de voyageurs et de marchandises (CPC 7221, 7222)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
c) Location de bateaux avec équipage (CPC 7223)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
d) Entretien et réparation de bateaux (partie de CPC 8868)	1) Non consolidé* 2) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant	

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

¹ Un examen des conditions d'environnement peut être requis.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
		3) Non consolidé	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Non consolidé	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
e) Services de poussage et de remorquage (CPC 7224)		1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
d) Services annexes des transports par voies navigables intérieures (partie de CPC 745)		1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
C. Services de transports aériens				
d) Entretien et réparation d'aéronefs (partie de CPC 8868)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver dans la République tchèque.	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver dans la République tchèque. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
- Services de vente et de commercialisation, y compris SIR				

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.

REPUBLIQUE TCHEQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
E. <u>Transports ferroviaires</u>				
d) Entretien et réparation des matériaux de transport ferroviaire (partie de CPC 8868)	1) Non consolidé*	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
F. <u>Transports routiers</u>				
d) Entretien et réparation des matériaux de transports routiers (CPC 6112 + 8867)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Un engagement concernant ce mode de fourniture est impraticable.